

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024

Référence
038-2024

Motion de soutien concernant la réouverture des (SAU) urgences du Centre Hospitalier de Carhaix.

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 14/10/2024

Et
Publication ou notification du :

L' an 2024, le 07 octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DANIEL Christophe, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme BOURNIGAL Virginie (arrivée à 19h05) donne procuration à Mme BORONKAI Katalin ; CADIOU Élodie, CALON Myriam, LE FOLL Méline, DIRAISON Fabien (arrivée à 18h40), LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

Monsieur DIRAISON Fabien, arrivé à 18h40, n'a pas pris part à ce vote.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Motion de soutien concernant la réouverture des (SAU) urgences du Centre Hospitalier de Carhaix

Réunis en Conseil Municipal le 7 octobre 2024, les élus de la Commune de Plouyé ont délibéré à l'unanimité pour exiger que les services de l'Etat le CHRU organisent des moyens nécessaires et engagent un résultat effectif de reprise du SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) du Centre Hospitalier de Carhaix 24 heures sur24 et 7 jours sur 7, immédiatement.

Cette volonté des élus est motivée dans un souci de reprise un service public de soins, sans perte de chance, et une équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du Pays Centre Ouest Bretagne. Cette demande correspond d'ailleurs au protocole pour « la sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix » signé en Préfecture du Finistère le 27 octobre 2023 », dont « l'objectif principal : retrouver un deuxième médecin urgentiste » reste sans résultat (« L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Cela implique de recruter les médecins nécessaires [...] »).

Cette délibération reprend également l'engagement de l'ARS Bretagne inscrit à son Projet Régional de Santé 2023-2028 qui spécifie « **Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes** », « conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé » et « répondre au plus près des besoins du patient ». De plus, pour rappel, l'ARS Bretagne et le CHRU s'étaient engagés conjointement, le 10 août 2023, à une reprise du fonctionnement continue des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023.

Cependant la « régulation » des urgences sur le site hospitalier de Carhaix - 24h/24 et 7j/7] depuis bientôt un an – s'apparente à une fermeture car les patients et concitoyens de notre territoire en nécessité d'accéder aux urgences subissent un dérèglement majeur de l'accès aux soins et des mises en danger inacceptables.

Les élus insistent sur le principe constitutionnel d'accès au service public (dont la santé) de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire français (*cf article 1 de la Constitution Française*). Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) continue sur Carhaix amène à :

- Un défaut de réponse sanitaire de proximité correspondant à plus de 7 500 situations dites « aiguës » à l'encontre de la population locale (selon activité 2022) ;
- Impacte l'activité des services hospitalier en aval,
- Dégrade les conditions de travail des professionnels engagés du site hospitalier de Carhaix ;
- Embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur,
- Et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Brieuc, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Les élus attendent ainsi des résultats probants sur ce sujet pour stopper les ruptures des parcours de santé pour la population du Pays COB.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS

En mairie, le 14/10/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

